

RÉSOLUTION NO.2018-04-073
OUVERTURE - SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Martin Van Winden, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h00.

RÉSOLUTION NO.2018-04-074
ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION NO.2018-04-075
ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT-GÉNÉRAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR SSI

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES LOISIRS

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MARS 2018

RÉSOLUTION NO.2018-04-076
AUTORISATION – PRODUCTION D'UNE OFFRE DE SERVICE À ST-JACQUES-LE-MINEUR

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de soumission pour une entente de services concernant les Services de Sécurité Incendie par la municipalité de St-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville à déposer une soumission dans le cadre de cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que le directeur du SSI soit autorisé à travailler sur un document de soumission en vue de le transmettre à la municipalité de St-Jacques-le-Mineur.
- Que cette résolution soit transmise à la municipalité de Napierville.

RÉSOLUTION NO.2018-04-077

ACCEPTATION - COMPTES À PAYER AU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU 31 MARS 2018

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 31 mars 2018 au montant de 188,000.99\$.

RÉSOLUTION NO.2018-04-078

AUTORISATION – SIGNATURES POUR L'ACHAT DU LOT 591-110

CONSIDÉRANT la résolution no.2018-02-30 concernant l'autorisation d'achat du lot 591-110;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire notarié l'acte d'achat;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer les représentants de la municipalité autorisés à signer les différents documents nécessaires à l'achat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que Messieurs Jean Cheney, maire, et James L.Lacroix, directeur-général, sont autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville à signer tous les documents notariés pour cette transaction.

RÉSOLUTION NO.2018-04-079

AUTORISATION – PAIEMENT DE L'EXCÉDANT DE LA FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la réception de la facture no.101070 concernant la somme payable par les municipalités pour le service de la Sûreté du Québec pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que la facture de la SQ en 2017 était de 250,690\$ et que la municipalité a budgété un montant de 274,145\$ pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le montant de la facture reçue est de 281,066\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne souhaite pas effectuer une nouvelle taxation pour financer le manque à gagner de 6,921\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit autorisé le paiement du montant de 6,921\$ manquant dans le dossier de la facturation de la Sûreté du Québec à même les sommes disponibles au fond général non affecté.

RÉSOLUTION NO.2018-04-080
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.450 ADOPTANT UN
NOUVEAU PLAN D'URBANISME

Monsieur Jean-Marie Mercier dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que le projet de règlement no.450 décrétant l'adoption d'un nouveau règlement sur le plan d'urbanisme, conforme au schéma d'aménagement, en remplacement du règlement sur le plan d'urbanisme no.135 et ses amendements, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil municipal de la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2018-04-081
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO.450 ADOPTANT UN
NOUVEAU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement no.450 aura pour objet d'adopter un nouveau règlement du plan d'urbanisme afin :

- D'effectuer une nouvelle lecture du milieu pour définir un nouveau profil de la démographie, du marché du travail, du cadre bâti résidentiel, du milieu de vie, des composantes identitaires et structurantes de la municipalité;
- De développer une vision stratégique d'aménagement et de développement en concordance avec les grandes orientations d'aménagement de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville;
- Définir des orientations, objectifs et stratégie de mise en œuvre du plan d'urbanisme;
- Développer un nouveau concept d'organisation spatiale;
- Définir de nouvelles aires d'affectation des sols et densités de construction;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement vise à remplacer le règlement sur le plan d'urbanisme no.135 et ses amendements.

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution, en annexe A, pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation sera tenue le 1er mai 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville et que lors de cette consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement sera disponible à l'hôtel de ville ainsi que sur le site internet de la municipalité sous sa forme de projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no.450 adoptant un nouveau plan d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO.2018-04-082
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.451 ADOPTANT UN
NOUVEAU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Monsieur Jean-Marie Mercier dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que le projet de règlement no.451 décrétant l'adoption d'un nouveau règlement de lotissement, conforme au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme, en remplacement du règlement de lotissement no.142 et ses amendements,

sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil municipal de la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2018-04-083
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO.451 ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement no.451 aura pour objet d'adopter un nouveau règlement de lotissement afin d'effectuer la mise à niveau, la concordance au schéma d'aménagement de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville et la conformité au nouveau plan d'urbanisme des dispositions du règlement de zonage suivantes :

- Dispositions déclaratoires
- Dispositions administratives
- Dispositions interprétatives
- Dispositions relatives à une opération cadastrale
- Dispositions relatives aux dimensions des lots
- Dispositions relatives aux voies de circulation du règlement de lotissement;
- Dispositions transitoires et finales;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement vise à remplacer le règlement de lotissement no.142 et ses amendements.

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution, en annexe B, pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation sera tenue le 1er mai 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville et que lors de cette consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement sera disponible à l'hôtel de ville ainsi que sur le site internet de la municipalité sous sa forme de projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no.451 adoptant un nouveau règlement de lotissement.

RÉSOLUTION NO.2018-04-084
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.452 ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur Michel Monette dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que le projet de règlement no.452 adoptant un nouveau règlement de zonage, conforme au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme, en remplacement du règlement de zonage no.141 et ses amendements, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil municipal de la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2018-04-085
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO.452 ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE ZONAGE(1/3)

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement no.452 aura pour objet d'adopter un nouveau règlement de zonage afin d'effectuer la mise à niveau, la concordance au schéma d'aménagement de la M.R.C. des Jardins-de-

Napierville et la conformité au nouveau plan d'urbanisme des dispositions du règlement de zonage suivantes :

- Dispositions déclaratoires
- Dispositions administratives
- Dispositions interprétatives
- Plan de zonage et grilles de spécification;
- Classification des usages;
- Dimensions et implantation d'un bâtiment principal;
- Usages, bâtiments et constructions accessoires;
- Usages et constructions temporaires;
- Enseignes;
- Stationnement hors-rue, allée de circulation, accès à la voie publique et aire de chargement et déchargement;
- Entreposage;
- Aménagement d'un terrain;
- Dispositions relatives aux éoliennes commerciales;
- Dispositions relatives aux rives et littoral;
- Dispositions relatives à la zone agricole;
- Contraintes anthropiques;
- Dispositions particulières applicables à certains usages;
- Dispositions relatives aux droits acquis;
- Dispositions transitoires et finales

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement vise à remplacer le règlement de zonage no.141 et ses amendements.

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution, en annexe C, pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation sera tenue le 1^{er} mai 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville et que lors de cette consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement sera disponible à l'hôtel de ville ainsi que sur le site internet de la municipalité sous sa forme de projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no.452 adoptant un nouveau règlement de zonage.

RÉSOLUTION NO.2018-04-086
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.453 ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Monsieur Jérémie Letellier dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que le projet de règlement no.453 adoptant un nouveau règlement de construction, conforme au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme, en remplacement du règlement de construction no.143 et ses amendements, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil municipal de la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2018-04-087
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO.453 ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement no.453 aura pour objet d'adopter un nouveau règlement de construction afin d'effectuer la mise à niveau, la concordance au schéma d'aménagement de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville et la conformité au nouveau plan d'urbanisme des dispositions du règlement de zonage suivantes :

- Dispositions déclaratoires
- Dispositions administratives
- Dispositions interprétatives
- Dispositions relatives aux constructions;
- Éléments de fortification;
- Construction, bâtiment ou ouvrage dangereux, inachevé, abandonné, endommagé, démoli ou déplacé;
- Dispositions transitoires et finales;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement vise à remplacer le règlement de construction no.143 et ses amendements.

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution, en annexe D, pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation sera tenue le 1er mai 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville et que lors de cette consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement sera disponible à l'hôtel de ville ainsi que sur le site internet de la municipalité sous sa forme de projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no.453 adoptant un nouveau règlement de construction.

RÉSOLUTION NO.2018-04-088
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.454 ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE DÉROGATIONS MINEURES

Monsieur Martin Van Winden dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet qu'un projet de règlement no.454 décrétant l'adoption d'un nouveau règlement de dérogations mineures conforme au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme, en remplacement du règlement de dérogations mineures no.173 et ses amendements, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil municipal de la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2018-04-089
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO.454 ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement no.454 aura pour objet d'adopter un nouveau règlement de dérogations mineures afin d'effectuer la mise à niveau, la concordance au schéma d'aménagement de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville et la conformité au nouveau plan d'urbanisme des dispositions du règlement de zonage suivantes :

- Dispositions déclaratoires;
- Dispositions administratives;
- Dispositions interprétatives;
- Critères d'admissibilité d'une demande;
- Procédure et contenu de la demande;
- Dispositions transitoires et finales;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement vise à remplacer le règlement de dérogations mineures no.173 et ses amendements.

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution, en annexe E, pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation sera tenue le 1er mai 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville et que lors de cette consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement sera disponible à l'hôtel de ville ainsi que sur le site internet de la municipalité sous sa forme de projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no.454 adoptant un nouveau règlement de dérogations mineures.

RÉSOLUTION NO.2018-04-090

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.455 ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

Monsieur Jérémie Letellier dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet qu'un projet de règlement no.455 décrétant l'adoption d'un nouveau règlement sur les permis et les certificats, conforme au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme, en remplacement du règlement sur les permis et certificats no.144 et ses amendements, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil municipal de la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2018-04-091

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO.455 ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement no.455 aura pour objet d'adopter un nouveau règlement sur les permis et les certificats afin d'effectuer la mise à niveau, la concordance au schéma d'aménagement de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville et la conformité au nouveau plan d'urbanisme des dispositions du règlement sur les permis et les certificats suivantes :

- Dispositions déclaratoires;
- Dispositions administratives;
- Dispositions interprétatives;
- Dispositions applicables à l'émission d'un permis de lotissement;
- Dispositions applicables à l'émission d'un permis de construction;
- Dispositions applicables à l'émission d'un certificat d'autorisation;

- Infractions, amendes, procédures et recours;
- Tarification;
- Dispositions transitoires et finales;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement vise à remplacer le règlement sur les permis et certificats no.144 et ses amendements.

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution, en annexe F, pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation sera tenue le 1^{er} mai 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville et que lors de cette consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement sera disponible à l'hôtel de ville ainsi que sur le site internet de la municipalité sous sa forme de projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no.455 adoptant un nouveau règlement sur les permis et les certificats.

RÉSOLUTION NO.2018-04-092

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.456 ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Monsieur Jean-Marie Mercier dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet qu'un projet de règlement no.456 décrétant l'adoption d'un nouveau règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, conforme au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme, en remplacement du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no.432 et ses amendements, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil municipal de la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2018-04-093

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO.456 ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement no.456 aura pour objet d'adopter un nouveau règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, en remplacement du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no.432 et ses amendements, afin d'effectuer la mise à niveau, la concordance au schéma d'aménagement de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville et la conformité au nouveau plan d'urbanisme.

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution, en annexe G, pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation sera tenue le 1^{er} mai 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville et que lors de cette consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement sera disponible à l'hôtel de ville ainsi que sur le site internet de la municipalité sous sa forme de projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden,

appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no.456 adoptant un nouveau règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.

RÉSOLUTION NO.2018-04-094
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.457 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO.447 PAR L'AJOUT D'UN GUIDE ET CALENDRIER PROCÉDURAL SUR LES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Monsieur Jérémie Letellier dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que le projet de règlement no.457 amendement le règlement no.447 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil municipal de la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2018-04-095
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO.457 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO.447 PAR L'AJOUT D'UN GUIDE ET CALENDRIER PROCÉDURAL SUR LES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT L'article no.445 du Code municipal prévoyant la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter un guide procédural ainsi qu'un calendrier pour encadrer le processus de demande d'amendement aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par monsieur Jérémie Letellier lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenu le 10 avril 2018.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit adopté le projet de règlement no. 457 joint en l'annexe H.

RÉSOLUTION NO.2018-04-096
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.458 DE TARIFICATION DES TRAVAUX SUR LE COURS D'EAU CHARBONNEAU

Monsieur Michel Monette dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet qu'un projet de règlement no.458 décrétant l'adoption du règlement de tarification des travaux sur le cours d'eau Charbonneau sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil municipal de la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2018-04-097
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO.458 DE TARIFICATION DES TRAVAUX SUR LE COURS D'EAU CHARBONNEAU ET BRANCHES 2 ET 3

CONSIDÉRANT la facture no.4407 concernant la 2^{ième} facturation pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Charbonneau Branches 2 et 3 au montant de 1,784.28\$;

CONSIDÉRANT QU'une facture de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville, au montant de 1,784.28\$, a été reçue relativement à des travaux effectués sur cours d'eau Charbonneau et Branches 2 et 3;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.420 du Bureau des délégués des M.R.C. des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu établit les immeubles assujettis aux travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement afin que les coûts relatifs aux travaux d'entretien soient facturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été remis lors de la session régulière du conseil tenue le 10 avril 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Martin van Winden, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) que soit adopté le règlement no.458 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

- QUE soit adopté le projet de règlement no.458 joint en l'annexe I.

RÉSOLUTION NO.2018-04-098
ACCEPTATION – SOUMISSION PAYSAGE GOURMAND

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission d'entretien de l'aménagement paysager du jardin gourmand;

CONSIDÉRANT un montant de soumission de 3,006.14\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit acceptée la soumission au montant de 3,006.14\$ de l'entreprise Paysage Gourmand.

RÉSOLUTION NO.2018-04-099
DÉROGATION MINEURE – DM-2018-002

CONSIDÉRANT le dépôt de la DM-2018-002 par l'entreprise « Automobile Cusson & Bayeur »;

CONSIDÉRANT une demande de dérogation de 2.48 mètres sur la hauteur d'une enseigne;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une recommandation favorable en provenance du CCU;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée la demande de dérogation mineure 2018-002 sans conditions.

RÉSOLUTION NO.2018-04-100
AUTORISATION – DÉPÔT DES PROJETS DE PAVAGE 2018 À LA M.R.C.

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal de joindre l'appel d'offres conjointe pour le programme de pavage 2018;

CONSIDÉRANT le programme de pavage suivant :

- Rue Patriotes Sud – Pavage et rechargement des accotements sur 2.85 km.
- Rue Janelle – Pavage sur 589 mètres.
- Rue Marie-Rose – Pavage sur 330 mètres

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que Monsieur James L.Lacroix, directeur général, soit autorisé à déposer cette programmation dans le cadre de l'appel d'offres 2018.

RÉSOLUTION NO.2018-04-101

AUTORISATION – APPEL D'OFFRES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT les ressources humaines limitées disponibles;

CONSIDÉRANT les obligations de natures techniques de plus en plus pointues que doit respecter la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Maurice Boissy, appuyé par monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que Monsieur James L.Lacroix, soit autorisé à mettre en place un appel d'offres pour l'obtention de ressources en matière de services techniques.

RÉSOLUTION NO.2018-04-102

ACHAT – POMPE SUBMERSIBLE EAU POTABLE 7.5 HP

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une pompe submersible de rechange pour prévenir tout cessation des activités du poste de pompage d'eau potable de la rue Deslauriers;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une soumission de l'entreprise Frédette & Fils inc. au montant de 3,860\$ taxes en sus.

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité des travaux publics quant à l'achat de cette pompe submersible;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit acceptée la soumission au montant de 3,860\$ de Frédette & Fils inc.

RÉSOLUTION NO.2018-04-103

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CERCLE DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière en provenance de l'organisation du Cercle des fermières de Napierville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité a offert une aide financière de 200\$ en 2015, 2016 et 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier,

appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé le paiement d'une aide financière de 250\$ pour le soutien financier des activités du Cercle des Fermières de Napierville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

RÉSOLUTION NO.2018-04-104
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers(ère) présent de lever la séance du conseil à 21h55.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER